

ARRETE N° 008178 /MINFOPRA DU

12 NOV 2018

Portant admission définitive du premier candidat de la liste d'attente des Auditeurs de Justice (Section Judiciaire) d'expression anglaise en 1^{ère} année du Cycle « A » de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2018/2019.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble ses modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°095/048 du 8 mars 1995 portant statut de la Magistrature et ses textes modificatifs subséquents, notamment le décret n°2012/188 du 18 avril 2012 modifiant et complétant l'article 11 (nouveau) du décret n° 2004/080 du 13 avril 2004 ;
- Vu le décret n°2018/240 du 09 avril 2018 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2011/410 du 9 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs ;
- Vu l'arrêté n°004832/MINFOPRA du 10 octobre 2012 portant régime des études et de la scolarité de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ;
- Vu l'arrêté n°001216/ MINFOPRA du 06 avril 2017 portant création de la Commission ad hoc chargée du recrutement spécial de personnels judiciaires anglophones pour les ressorts des Cours d'Appel du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au cours des exercices 2017 à 2020 ;
- Vu l'arrêté n°00601/MINFOPRA du 29 mars 2018 portant ouverture d'un concours pour le recrutement spécial de cinquante (50) Auditeurs de Justice d'expression anglaise à la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2018/2019 ;
- Vu l'arrêté n°007726/MINFOPRA du 16 octobre 2018 portant admission des Auditeurs de Justice d'expression anglaise en 1^{ère} année du Cycle « A » de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2018/2019 ;
- Vu la lettre n°0112/ENAM/CAB/DG du 05 novembre 2018 suggérant le remplacement de certains lauréats ayant désisté à la Section Common Law de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2018/2019,

ARRETE :

Article 1er: Monsieur TCHATCHOU NKWECHU GIREST, premier candidat de la liste d'attente des Auditeurs de Justice (Section Judiciaire) d'expression anglaise, est pour compter de la date de signature du présent arrêté admis en 1^{ère} année du Cycle « A » de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2018/2019, en remplacement de Monsieur FEH NAHSIMA GALEGA.

Article 2 : L'intéressé bénéficie de l'indice solde 335 de la Fonction Publique.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le

12 NOV 2018

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE**

Ampliations :

- SG/PM
- MINETAT/MINJUSTICE
- MINESUP
- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- ENAM
- INTERESSE
- AFFICHAGE/CHRONO.


JOSEPH LE